

de mettre la dernière main au programme. Les deux autres réunions furent plutôt des invitations d'amis que des réunions politiques.

Tous ceux qui étaient présents à ces réunions, animés principalement de la pensée de faire triompher la doctrine de l'Eglise catholique, tombèrent d'accord sur le programme dont nous devons accepter publiquement la responsabilité.

Comme cette démarche n'était faite que pour le triomphe, non seulement théorique, mais pratique des principes catholiques, ultramontains, mais que pour les partis politiques régnant dans notre pays, elle pouvait avoir des effets assez sérieux, surtout à la veille d'élections générales, M. François-Xavier-Anselme Trudel, autant que ma mémoire peut me rappeler le fait, fit remarquer, dans le cours de nos conversations, que nous devons exprimer sans détour notre entière confiance dans les chefs conservateurs, parce que, malgré certaines erreurs assez graves, prônées par une certaine partie de la presse conservatrice, les chefs conservateurs étaient ceux qui offraient le plus de garantie pour le triomphe des principes catholiques, les chefs du parti libéral ayant professé systématiquement des principes entièrement faux sur des questions de première importance pour la religion et la société, principes auxquels ils n'avaient renoncé, ni par déclaration ni par une ligne de conduite publique suffisante pour motiver à leur égard un changement d'attitude de la part des catholiques.

Lorsque M. Trudel fit cette remarque, j'observai que celles des personnes présentes qui n'avaient jamais eu de bien chaudes sympathies pour ces chefs, y eurent d'assez sérieuses objections, qu'ils retirèrent cependant après une courte discussion. M. A. B. Routhier, conservateur éprouvé, appuya fortement M. Trudel sur le point débattu.

Quelqu'un remarqua ensuite que les protestants pourraient peut-être prendre ombrage de notre programme et qu'il serait prudent de faire une déclaration à ce sujet. Alors, tous furent d'accord à déclarer que, comme fait social particulier à notre pays, nous reconnaissons, aux protestants comme aux catholiques, la même liberté civile de pratiquer leur culte, sous la protection de l'Etat.